

*Initiatives ministérielles*

J'ai entendu des députés d'en face parler des laquais du Parti libéral et j'en ai été plus attristée que fâchée. Je pense aux gens qui ont siégé à des commissions de réforme du droit et ces affirmations portent atteinte aux Canadiens qui se mettent au service de leurs concitoyens. Je pense, en particulier, aux membres de l'ex-commission de réforme du droit, le juge Linden, par exemple. Je me souviens que le juge Linden s'était présenté devant un comité parlementaire et que nous avions croisé le fer au cours d'un débat sur un projet de loi que sa commission proposait. À l'époque, le juge Linden siégeait à la Haute Cour d'Ontario, comme on l'appelait.

Il est aujourd'hui à la Division d'appel de la Cour fédérale du Canada. Il est l'auteur d'un manuel de droit civil que tous ceux ici qui ont fait leur droit ont eu le plaisir de lire. Nous avons appris beaucoup de choses grâce aux ouvrages, manuels et articles du juge Linden. Le traiter de laquais des libéraux, c'est rendre un bien mauvais service à la magistrature, au Barreau et aux Canadiens qui se dévouent pour leur pays.

Dans ma province, la Nouvelle-Écosse, parmi les nombreux juristes et non initiés qui ont fait de l'excellent travail au sein de commissions de réforme du droit, il y a l'ancien doyen de la Faculté de droit de l'Université Dalhousie, le professeur William Charles. Il était célèbre dans tout le Canada pour son enseignement du droit. Il a été l'un des fondateurs de la Faculté de droit de l'université de Victoria puisqu'il a été un des professeurs que l'Université Dalhousie a envoyés à l'Université de Victoria, à la demande de celle-ci, pour contribuer à y constituer une faculté de droit. Il n'a pas son pareil dans tous les cercles juridiques du Canada en tant que juriste, partisan de la réforme du droit, professeur de droit et administrateur juridique.

Je songe à l'actuel président de l'Université de Calgary, Murray Fraser, qui est aussi un ancien doyen suppléant et vice-doyen de la Faculté de droit de l'Université Dalhousie. Il a été le premier doyen de la Faculté de droit de l'Université Victoria. Avant cela, soit au milieu des années 70, il a fait partie de la Commission de réforme du droit du Canada.

En Nouvelle-Écosse, où l'on est nourri de politique dès sa plus tendre enfance, la famille Fraser serait vraiment décontenancée d'entendre traiter le président Fraser de laquais des libéraux ou de qui que ce soit d'autre, en fait. Des propos aussi péjoratifs sont malheureux.

C'est peut-être parce que certains partis politiques ne sont pas encore familiarisés avec le processus législatif qu'il nous incombe, à nous qui sommes ici depuis un peu plus longtemps, de parler...

**M. Stinson:** Beaucoup trop longtemps.

**Mme Clancy:** Pas de l'avis des Néo-Écossais.

Le travail des membres de la Commission du droit du Canada et des diverses commissions provinciales de réforme du droit est très différent de celui des législateurs. Je siége ici depuis sept ans. Comme cela doit être à jamais gravé dans votre mémoire, monsieur le Président, nous avons siégé ensemble à un comité législatif lorsque nous faisons partie de l'opposition.

Les comités législatifs sont peut-être l'endroit, avec la Chambre elle-même, où les parlementaires des deux côtés de la Chambre peuvent exprimer leurs vœux, leurs préoccupations de politique générale et autres au sujet de la mise au point des lois fédérales. C'est pour cela que nous sommes ici, sans aucun doute.

• (1150)

Une commission du droit est instituée pour examiner en profondeur les aspects que les parlementaires, accaparés par leur travail au jour le jour, n'ont pas le temps de fouiller. La grande majorité des députés ne sont pas des juristes, et c'est une excellente chose. La grande majorité d'entre eux ne sont certainement pas des professeurs d'université ni ce que l'on pourrait appeler des intellectuels. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de faire le genre de recherches, d'études et de pronostics qui permettent de légiférer dans le cadre d'une saine gestion publique et qui poussent les gouvernements à adopter des orientations qui sont dans l'intérêt de leur pays.

C'est pour cette raison que des personnes de la trempe du juge Linden, du professeur William Charles et du président Murray Fraser ont été mis à contribution aux niveaux provincial et fédéral avec des centaines d'autres Canadiens. Ils se sont acquittés de leurs fonctions avec un désir et un seul, celui de faire bien pour leur pays.

En utilisant d'une manière sectaire ce projet de loi qui donne suite à une promesse du livre rouge pour essayer de mettre le gouvernement dans l'embarras, les députés de l'opposition déprécient non seulement le processus, mais ils disent aussi aux Canadiens que nous ne souhaitons pas les voir participer à ce processus public.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne disons pas cela. Les trois millions de dollars consacrés à la commission du droit constituent un bien modeste prix à payer en regard de l'énorme contribution des personnes qui feront partie de cette commission. Quel modeste prix à payer pour le travail considérable qu'ils font, pour les heures de recherche, ainsi que pour la valeur inestimable de leur réflexion, de leur dur labeur et de leur dévouement envers le Canada.

Cela me rappelle une sorte de cliché à propos des pessimistes et des optimistes, sûrement une idée qui a été maintes fois répétées et qui veut que, pour l'optimiste, le verre est à moitié plein, alors que pour le pessimiste, il est plutôt à moitié vide. En ce qui concerne les commissions et les organismes qui nous aident à gouverner le pays, qui donnent des conseils au gouvernement, qui l'incitent à agir, ainsi que les commissions et organismes indépendants du gouvernement qui exercent des fonctions quasi juridiques au nom de la population, le verre n'est pas seulement à moitié plein, il est plein, à mon avis.

Nous avons beaucoup de chance au Canada qu'une foule de gens s'empressent de jouer ce rôle, alors que nombre d'entre eux pourraient gagner plus d'argent et être beaucoup moins la cible d'insultes s'ils exerçaient d'autres activités.

Ayant dit quelques mots sur des observations inhabituelles et peut-être inexactes des députés d'en face, je voudrais maintenant aborder la question du projet de loi à l'étude. Quelle est la mission de la Commission du droit du Canada? Elle consiste à répondre aux besoins du gouvernement et du Parlement en leur